
LIVRE CINQUIÈME.

Des régulateurs.

780. APRÈS avoir passé en revue les organes qui reçoivent l'action des moteurs, ceux qui la transmettent, ceux qui en modifient la vitesse, et ceux qui servent de supports, d'appuis, de centres de mouvement, nous devons fixer notre attention sur l'ordre des organes régulateurs; organes, dont le but est de corriger les irrégularités des mouvemens, d'en diriger les interruptions, les renouvellemens, et les variations périodiques, et enfin, de prévenir ou de diminuer les effets nuisible des résistances passives.

781. Le génie brille, avec tout son éclat, dans la plupart des mécanismes aussi utiles qu'ingénieux qui appartiennent à cet ordre, que nous diviserons en trois classes, dont la première contiendra les modérateurs; la seconde, les directeurs; et la troisième, les correcteurs. Nous consacrerons un chapitre à chacune d'elle.

CHAPITRE PREMIER.

Des modérateurs.

782. IL est peu de machines qui n'aient en elles plusieurs causes d'irrégularités, dont les unes dépendent des moteurs, et les autres de la disposition des organes; quelle que soit la cause qui les produit, nous les distinguerons en deux catégories:

